REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté

portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

VU l'arrêté du 3 juillet 1990 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole;

VU le procès-verbal de proclamation des résultats du 7 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole,

Arrête :

Article 1 – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation, instituée par arrêté du 3 juillet 1990 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines (SRH), président,
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),

Membres suppléants

- Madame Laurence VENET-LOPEZ, adjointe au chef du service des ressources humaines (SRH),
- Madame Rekha BERNARD adjointe à la cheffe du bureau des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Monsieur Emmanuel BOUYER, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Aurélie TIGER, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Bernard VEYRAC, gestionnaire référent pour l'enseignement technique agricole public au sein du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH).

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

Monsieur Didier REVEL	CPE classe exceptionnelle	FSU
Madame Nathalie GASNIER	CPE hors classe	FSU
Madame Véronique CHEVALIER	CPE hors classe	FSU
Monsieur Brice FAUQUANT	CPE classe normale	FSU
Madame Fanny ROUCH	CPE classe normale	FSU

Membres suppléants

Monsieur Pascal GOUDIER	CPE classe exceptionnelle	FSU
Madame Nadège CHATEL-GACHON	CPE hors classe	FSU
Madame Karine HERRERIA-DOMEC	CPE hors classe	FSU
Madame Mégane HALEUX	CPE classe normale	FSU
Monsieur Christophe VINOT	CPE classe normale	FSU

Article 2 – L'arrêté du 3 juin 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des conseillers principaux d'éducation est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 04 NOV. 2019

Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération

Emmanuel BOUYER